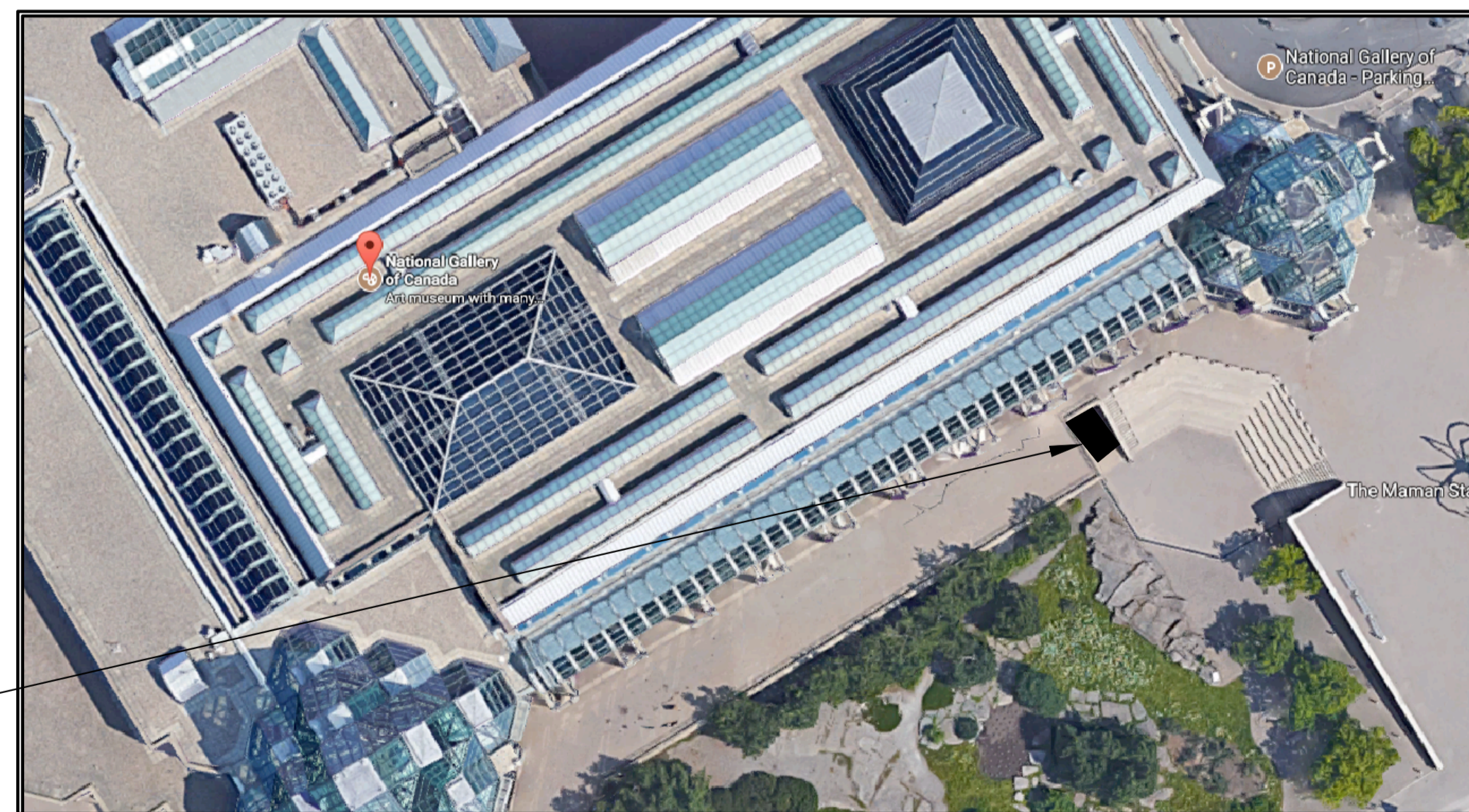


PLAN PARTIEL D'ÉTAGE AU REZ-DE-CHAUSSÉE – DISTRIBUTION DU COURANT TEMPORAIRE
ÉCHELLE 1:250

NOTES DU DESSIN :

- 1- PRÉVOIR UN NOUVEAU MONTAGE DE TABLEU TEMPORAIRE, AUX FINS DE RACCORDEMENT DIRECT À DES TABLEUX DE SERVICE ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES. CES TABLEUX SE TROUVENT À L'EXTÉRIEUR, SOIT EN DESSOUS DE L'ENTRÉE DU THÉÂTRE À L'EXTÉRIEUR. PRÉVOIR UN MONTAGE TEMPORAIRE, AMÉNAGÉ AVEC CE QUI SUIT :-- TABLEU DE 600 AMPÈRES, 3 PHASES ET 4 FILS, À 18 CIRCUITS ET DE MONTAGE EN SURFACE; CE TABLEU DEVRA ÊTRE AMÉNAGÉ AVEC UN DISJONCTEUR PRINCIPAL, UN TRANSFORMATEUR À CAPACITÉ DE RÉDUCTION D'INTENSITÉ AU BESOIN ET UNE ENCEINTE OU UN BOÎTIER VERROUILLABLE, LE TOUT DEVANT ÊTRE CONFORME AUX EXIGENCES DE L'ASSOCIATION ESA. L'ÉTIQUETTE DU TABLEU DEVRA SE LIRE COMME SUIT : TABLEU TEMPORAIRE T1. PRÉVOIR UN BOÎTIER ARTICULÉ ET ÉTANCHE AUX INTÉMPÉRIES, S'ASSURER QU'IL N'Y AIT AUCUN ACCÈS POSSIBLE POUR LE GRAND PUBLIC. PRÉVOIR UNE STRUCTURE, LAQUELLE SE DEVANT D'ÊTRE AMÉNAGÉE AVEC UN BALLAST CONÇU PAR DES INGÉNIEURS, AFIN DE S'ASSURER QU'IL SOIT IMPOSSIBLE DE LA RENSERER.
- 2- DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UNE NOUVELLE PRISE DE COURANT 5-20R ET CONFORME AUX INDICATIONS; À AMÉNAGER AVEC TOUS LES CONDUITS, CÂBLAGE, QUINCAILLERIE, DISPOSITIFS D'ATTACHE ET RACCORDS CONNEXES ET CE, EN REVENANT JUSQU'AU NOUVEAU TABLEU ET EN CONFORMITÉ AVEC LES INDICATIONS. PRÉVOIR UN NOUVEAU DISJONCTEUR DANS LE TABLEU EXISTANT LE PLUS RAPPROCHÉ ET CE, POUR CHAQUE CIRCUIT INDIQUÉ. L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DEVRA PRÉVOIR DES NOMENCLATURES DE TABLEUX MISES À JOUR POUR TOUS LES TABLEUX AFFECTÉS PAR LA PRÉSENTE MISE À JOUR.



EMPLACEMENT DU TABLEU DE SERVICE

PLAN CLÉ – EMPLACEMENT APPROXIMATIF DU TABLEU DE SERVICE

TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ	
ARTICLE	DESCRIPTION
	LUMINAIRE FLUORESCENT À L'INTÉRIEUR D'UN PLAFOND À BARRES EN TÊ; DU TYPE CONFORME AUX INDICATIONS.
	CHASSE D'EAU EN SURFACE
	BOÎTE DE RACCORDEMENT (12"x12"x6")
	POSTE DE TIRAGE D'ALARME INCENDIE
	DÉTECTEUR DE FUMÉE D'ALARME INCENDIE, DE MONTAGE AU PLAFOND
	CLOCHE D'ALARME INCENDIE
	BOÎTE DE TIRAGE DE 10 PO. SUR 10 PO. SUR 3 PO., DU CÔTÉ SÉCURISÉ
	BOÎTE DE TIRAGE DE 10 PO. SUR 10 PO. SUR 3 PO., DU CÔTÉ SÉCURISÉ
	BOÎTE À REGROUPEMENT SIMPLE ET DE 2 PO. SUR 4 PO., DU CÔTÉ NON SÉCURISÉ
	BOÎTE À REGROUPEMENT SIMPLE ET DE 2 PO. SUR 4 PO., DU CÔTÉ SÉCURISÉ
	MOTEUR UNIPHASÉ
	CONNEXION DIRECTE
	DISJONCTEUR
	PLINTHE CHAUFFANTE DE L'ÉDIFICE DE BASE
	GRADATEUR
	ENSEIGNE DE SORTIE DE SECOURS, DE TYPE AMÉNAGÉ AVEC UN ENSEMBLE À BATTERIE(S) INTÉGRÉE(S)
	PRISE DE COURANT DUPLEX 5-20R ET À CAPACITÉ DE DÉFAUT DE TERRE, DE TYPE AMÉNAGÉ AVEC UNE BOÎTE ET UN COUVERCLE QUI SONT ÉTANCHES AUX INTÉMPÉRIES.
	LAMPE D'ÉCLAIRAGE EN CAS D'URGENCE, DE TYPE AMÉNAGÉ AVEC UN ENSEMBLE À BATTERIE(S) INTÉGRÉE(S)
LES SYMBOLES PRÉSENTÉS EN LÉGENDE NE SONT PAS TOUS NECESSAIREMENT UTILISÉS DANS LE PRÉSENT JEU DE DESSINS.	

NOTES GÉNÉRALES :

- 1- L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE D'ÉLECTRICITÉ EXISTANT ET À CONSERVER EST REPRÉSENTÉ PAR DES LIGNES MINCES ET EN CONTINU.
- 2- L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE D'ÉLECTRICITÉ NEUF EST REPRÉSENTÉ PAR DES LIGNES EN CONTINU ET À CARACTÈRES GRAS; CET APPAREILLAGE DEVRA ÊTRE PRÉVU EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT, Y COMPRIS TOUS LES CONDUITS ET TOUT LE CÂBLAGE CONNEXES.
- 3- L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE D'ÉLECTRICITÉ REPRÉSENTÉ PAR DES POINTILLES EN CARACTÈRE GRAS ET PAR LA LETTRE 'R' CORRESPOND À DE L'APPAREILLAGE EXISTANT, À ENLEVER ET CE, COMPTE TENU DE L'ENSEMBLE DES CONDUITS, DE LA FILETTERIE ET DE LA QUINCAILLERIE CONNEXE, EN REVENANT JUSQU'À LA BOÎTE DE RACCORDEMENT LA PLUS RAPPROCHÉE.
- 4- L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE D'ÉLECTRICITÉ REPRÉSENTÉ PAR DES POINTILLES EN CARACTÈRE GRAS ET PAR LA LETTRE 'X' CORRESPOND À DE L'APPAREILLAGE EXISTANT, À ENLEVER ET CE, COMPTE TENU DE L'ENSEMBLE DES CONDUITS, DE LA FILETTERIE ET DE LA QUINCAILLERIE CONNEXE, EN REVENANT JUSQU'À LA BOÎTE DE RACCORDEMENT LA PLUS RAPPROCHÉE.
- 5- TOUTE FERMETURE DE COURANT DEVRA FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION ENTRE L'ENTREPRENEUR ET LA PERSONNE CHARGÉE DE GÉRER LE CHANTIER; EN OUTRE, L'ON SE DEVRA DE FAIRE APPROUVER LE TOUT AVANT LA COUPURE PROPREMENT DITE DU COURANT.
- 6- POUR RÉPONDRE AUX EXIGENCES, PRÉVOIR DE NOUVEAUX DISJONCTEURS DANS LES TABLEUX EXISTANTS DE COURANT ET CE, AFIN D'ACCOMMODER LES NOUVELLES CONNEXIONS. PRÉVOIR AUSSI DES PLAQUES DE RECouvreMENT VIERGES AUX ENDROITS À PARTIR DESQUELS AUCUN DISJONCTEUR N'EST INSTALLÉ. PRODUIRE UNE NOUVELLE LÉGENDE DE TABLEU DACTYLOGRAPHIÉE ET S'AVÉRANT TYPIQUE ET CE, POUR CHAQUE UN DES TABLEUX AFFECTÉS PAR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DU PRÉSENT CONTRAT. REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE TOUS LES DISJONCTEURS ENLEVÉS AUX TERMES DU PRÉSENT CONTRAT.
- 7- TOUT LE CÂBLAGE ET TOUS LES CONDUITS NEUFS ET EXISTANTS ET TRAVERSANT DES PLANCHERS ET DES MURS À CÔTÉ D'IGNIFUGÉAGE DEVRONT ÊTRE IGNIFUGÉS ET CE, EN SE SERVANT D'UN PRODUIT D'IMPERMÉABILISATION AU MASTIC ET À RETARD DE PRISE D'INCENDIE; DE FABRICATION 3M; AUCUN PRODUIT DE FABRICATION ÉQUIVALENTE NE SERA APPROUVÉ.
- 8- À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, TOUT LE CÂBLAGE DEVRA ÊTRE D'IDENTIFICATION R/RW90, EN CUIVRE ET DE GROSSEUR MINIMUM N° 12 AWG; À PASSER DANS DES CONDUITS ÉLECTRO-MÉTALLIQUES.
- 9- TOUS LES CIRCUITS DE COURANT SONT PRÉSENTÉS À DES FINS DE REGROUPEMENT SEULEMENT; L'ENTREPRENEUR DEVRA SE SERVIR DES CIRCUITS DISPONIBLES DANS LES TABLEUX EXISTANTS DE COURANT, RÉUTILISER LES DISJONCTEURS EXISTANTS ET (OU) PRÉVOIR DE NOUVEAUX DISJONCTEURS ET CE, FONCTION DU BESOIN.
- 10- REGROUPEZ LES CIRCUITS EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES.
- 11- TOUS LES TRAVAUX DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC CEUX DE L'ENTREPRENEUR EN ARCHITECTURE ET EN MÉCANIQUE.
- 12- LE PRÉSENT DESSIN A ÉTÉ FONDÉ SUR UN EXAMEN SUR PLACE ET PARTIEL SEULEMENT; L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE ET DES ACCESSOIRES ET LES GROSSEURS, EMBLEMES ET DÉTAILS D'INSTALLATION DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE CONFIRMATION SUR PLACE.
- 13- L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DEVRA RÉALIMENTER L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE EXISTANT DE COURANT À L'INTÉRIEUR DU NOUVEL ESPACE ET CE, À PARTIR DES NOUVEAUX TABLEUX (A ET B) ET DONT LE MONTAGE RELÈVE DU PRÉSENT CONTRAT. VÉRIFIER L'ENSEMBLE DES CIRCUITS ET PRÉVOIR DE NOUVEAUX DISJONCTEURS DANS LES NOUVEAUX TABLEUX ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES, POUR AINSI PRODUIRE UN SYSTÈME EN TOUT POINT COMPLET ET OPÉRATIONNEL; LE TOUT DEVRA CONVENIR À L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE EXISTANT QUI N'EST PAS ALIMENTÉ PAR LE SYSTÈME DE COURANT DU BÂTIMENT DE BASE.
- 14- LES PRÉSENTES NOTES GÉNÉRALES S'APPLIQUENT À TOUS LES DESSINS D'ÉLECTRICITÉ COMPRIS DANS LE JEU DE DESSINS.

JRP ENGINEERING
Professional Engineers

9 Holgate Court, Kanata, ON K2K 1B4
Tel: (613) 266-8226 Email: admin@jrpeng.com

Une copie conforme de tous les documents de travail, y compris de ce qui suit et ce, sans pour autant s'y limiter : l'original du plan ou du document actuel est gardé en dossier par la société J.R.P. Engineering Toute modification apportée au présent plan ou document ou à des documents d'accompagnement sans l'autorisation écrite de l'ingénieur est absolument interdite.

Les modifications autorisées doivent être signées et cachetées ou officiellement reconnues par le Représentant du Ministère, qui sera entièrement responsable de ces modifications. La société J.R.P. Engineering n'est pas et ne sera pas responsable des conséquences à ces modifications ou de toute autre modification apportée sans son consentement.

No	DESCRIPTION	DATE
0	DOCUMENT DE SOUMISSION	AOÛT. 15 2017

RÉVISIONS		

client: **MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA**

projet: **TRAVAUX TEMPORAIRES POUR LE REMPLACEMENT DES FENÊTRES ET (OU) DU TOIT DE LA COLONNADE ET DE L'ENTRÉE PRINCIPALE**
380, PROM. SUSSEX OTTAWA (ONTARIO)

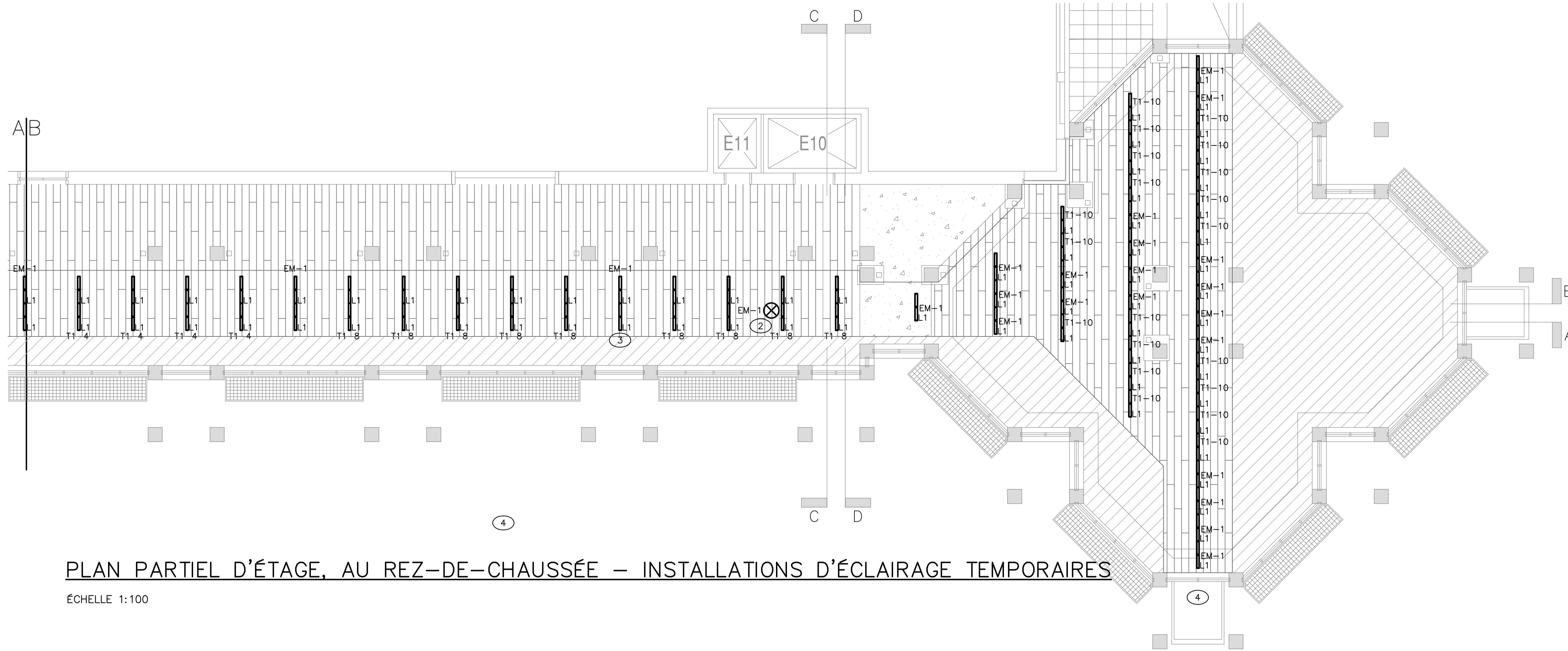
titre du dessin: **DISTRIBUTION TEMPORAIRE DU COURANT ET DÉTAILS**

échelle: SELON LES INDICATIONS	dessiné par: M.M.K.
conçu par: J.R.P.	Révisé par: J.R.P.
approuvé par: J.R.P.	date: MAR. 2017

Projet n°: 100-17S	Dessin n°: E-1
révision: <0>	1 of 3

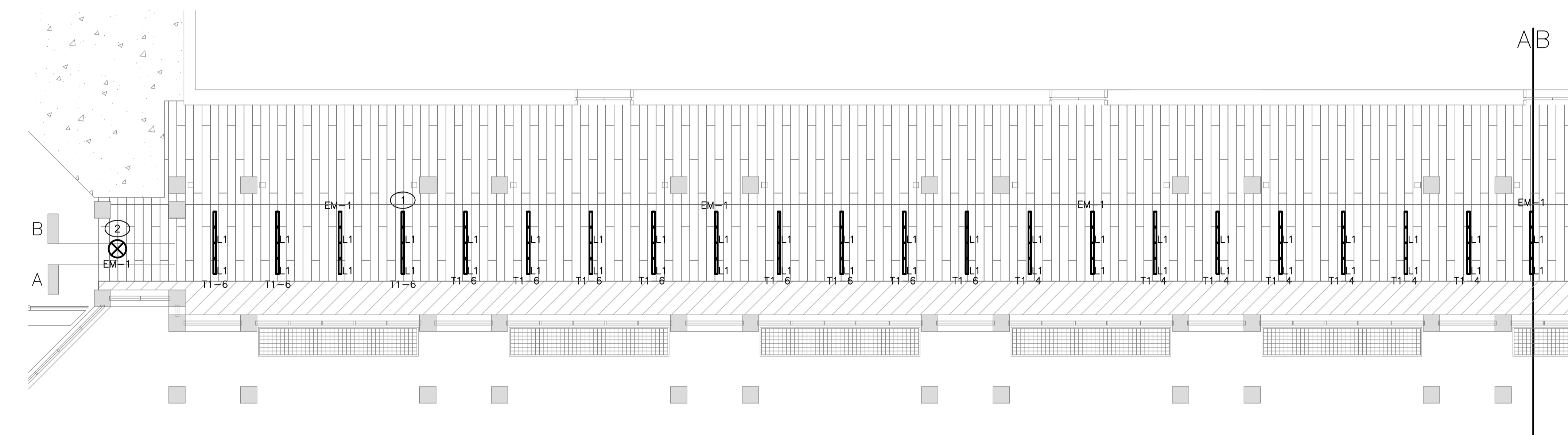
Une copie conforme de tous les documents de travail, y compris de ce qui suit et ce, sans pour autant s'y limiter : l'original du plan ou du document actuel est gardé en dossier par la société J.R.P. Engineering Toute modification apportée au présent plan ou document ou à des documents d'accompagnement sans l'autorisation écrite de l'ingénieur est absolument interdite.

Les modifications autorisées doivent être signées et cachetées ou officiellement reconnues par le Représentant du Ministère, qui sera entièrement responsable de ces modifications. La société J.R.P. Engineering n'est pas et ne sera pas responsable des conséquences à ces modifications ou de toute autre modification apportée sans son consentement.



PLAN PARTIEL D'ÉTAGE, AU REZ-DE-CHAUSSÉE – INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE TEMPORAIRES

ÉCHELLE 1:100



PLAN PARTIEL D'ÉTAGE, AU REZ-DE-CHAUSSÉE – INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE TEMPORAIRES (SUITE)

ÉCHELLE 1:100

NOTES DU DESSIN :

- ① DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR DE NOUVELLES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE ET CE, SELON LES INDICATIONS. CIRCUIT, SELON LES ANNOTATIONS. PRÉVOIR UNE CELLULE PHOTO-ÉLECTRIQUE ET CE, À DES FINS DE CONTRÔLE DE CHAQUE CIRCUIT D'ÉCLAIRAGE.
- ② DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR DE NOUVELLES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE SORTIE DE SECOURS ET CE, SELON LES INDICATIONS. CIRCUIT, SELON LES ANNOTATIONS.
- ③ DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UN CIRCUIT DE COURANT EN CAS D'URGENCE ET CE, À PARTIR DU TABLEAU DISPONIBLE LE PLUS RAPPROCHÉ.
- ④ DÉTAIL TYPIQUE : L'ENTREPRENEUR SE DEVRA PRÉVOIR DE L'ÉCLAIRAGE TEMPORAIRE ET D'EXTÉRIEUR DANS LES TROIS (3) PASSERELLES ADDITIONNELLES ET RECOUVERTES ET CE, SELON LES

No	DESCRIPTION	DATE
0	DOCUMENT DE SOUMISSION	AOÛT. 15 2017

RÉVISIONS

client:
MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA

projet :
TRAVAUX TEMPORAIRES POUR LE REMPLACEMENT DES FENÊTRES ET (OU) DU TOIT DE LA COLONNADE ET DE L'ENTRÉE PRINCIPALE

380, PROM. SUSSEX OTTAWA (ONTARIO)

titre du dessin :
TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ – ÉCLAIRAGE TEMPORAIRE

NOMENCLATURE DES LUMINAIRES

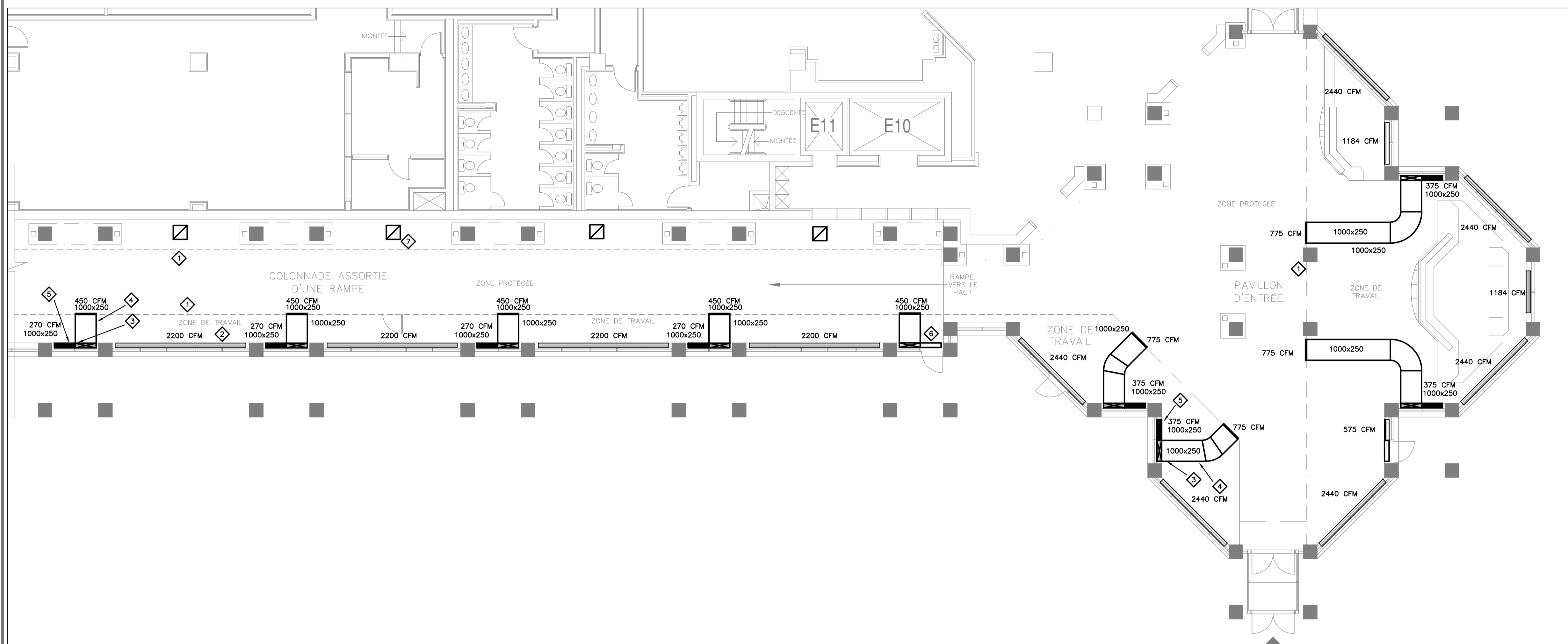
SYM	FABRICANT DES LUMINAIRES	MODÈLE	MONTAGE	LAMPES	NOTES
L1	PEERLESS NSL-RA	LISIÈRE DIODIQUE #NSL-4-60-35K-RA-WH-120	DE MONTAGE AU PLAFOND ET (OU) DE TYPE SUSPENDU DU PLAFOND	LAMPE DIODIQUE	3000K, 90CRI

échelle :	SELON LES INDICATIONS	dessiné par :	M.M.K.
conçu par :	M.M.K.	Révisé par :	J.R.P.
approuvé par :	J.R.P.	date :	MAR. 2017

Projet n° :	100-17S	Dessin n° :	E-2
révision :	<0>		2 of 3

Une copie conforme de tous les documents de travail, y compris de ce qui suit et ce, sans pour autant s'y limiter : l'original du plan ou du document actuel est gardé en dossier par la société J.R.P. Engineering. Toute modification apportée au présent plan ou document ou à des documents d'accompagnement sans l'autorisation écrite de l'ingénieur est absolument interdite.

Les modifications autorisées doivent être signées et cachetées ou officiellement reconnues par le Représentant du Ministère, qui sera entièrement responsable de ces modifications. La société J.R.P. Engineering n'est pas et ne sera pas responsable des conséquences à ces modifications ou de toute autre modification apportée sans son consentement.



PLAN PARTIEL D'ÉTAGE AU REZ-DE-CHAUSSÉE – INSTALLATIONS TEMPORAIRES DE C.V.A.C.

ÉCHELLE 1:100

NOTES DU DESSIN :

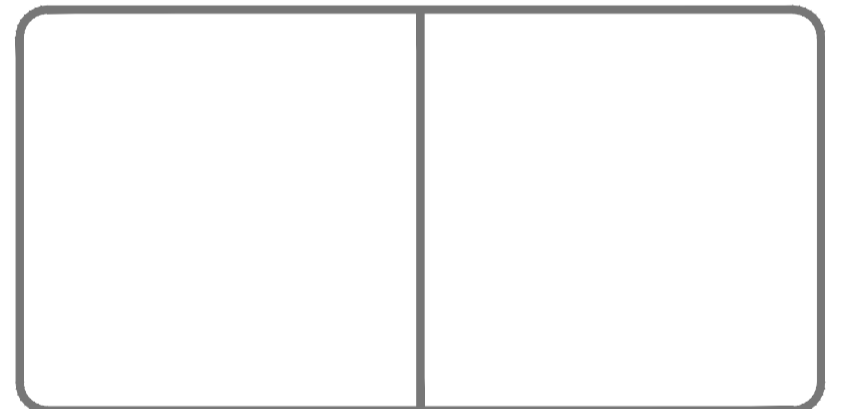
- 1 DÉTAIL TYPIQUE : DÉLIMITATION DES ZONES DE TRAVAIL ET DES ZONES PROTÉGÉES
- 2 DÉTAIL TYPIQUE : CONSERVER ET ÉQUILIBRER LE DIFFUSEUR LINÉAIRE EXISTANT ET CE, SELON LES INDICATIONS.
- 3 DÉTAIL TYPIQUE : ENLEVER LA GRILLE LINÉAIRE EXISTANTE. PRÉVOIR UNE BOÎTE DE PLÉNUM À CONDUIT ET LA RACCORDER À LA BOÎTE DE PLÉNUM EXISTANTE DANS LA ZONE DE TRAVAIL. DIMENSIONS EXACTES, À CONFIRMER SUR PLACE, DEVANT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION ET CE, EN RAPPORT AVEC L'EMPLACEMENT DES ÉCHAFAUDAGES.
- 4 DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UN CONDUIT D'EMBRANCHEMENT ENTRE LE PLÉNUM DANS LA ZONE DE TRAVAIL ET LA ZONE PROTÉGÉE. DE DIMENSIONS CONFORMES AUX INDICATIONS. L'ENTREPRENEUR ET LE CLIENT DEVRONT COORDONNER ENSEMBLE L'EMPLACEMENT DES CONDUITS ET CE, EN RAPPORT AVEC L'EMPLACEMENT PROPOSÉ DES ÉCHAFAUDAGES. PRÉVOIR UNE GRILLE LINÉAIRE À DOUBLE DÉFLEXION DANS LA ZONE PROTÉGÉE, À AMÉNAGER AVEC UN REGISTRE D'ÉQUILIBRAGE INTÉGRÉ, À ÉQUILIBRER SELON LES INDICATIONS. SE REPORTER AU DÉTAIL PERTINENT DU DESSIN M-2.
- 5 DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UN CONDUIT D'EMBRANCHEMENT DE 500 mm ET CE, À PARTIR DU PLÉNUM DANS LA ZONE DE TRAVAIL. DE DIMENSIONS CONFORMES AUX INDICATIONS. L'ENTREPRENEUR DEVRA COORDONNER L'EMPLACEMENT DES CONDUITS ET CE, EN RAPPORT AVEC L'EMPLACEMENT PROPOSÉ DES ÉCHAFAUDAGES. PRÉVOIR UNE GRILLE LINÉAIRE À DOUBLE DÉFLEXION; À AMÉNAGER AVEC UN REGISTRE D'ÉQUILIBRAGE INTÉGRÉ. À ÉQUILIBRER SELON LES INDICATIONS. SE REPORTER AU DÉTAIL PERTINENT DU DESSIN M-2.
- 6 DÉTAIL TYPIQUE : SEGMENT EXISTANT DE LA GRILLE LINÉAIRE, À OBTURER. L'ENTREPRENEUR DEVRA COORDONNER L'EMPLACEMENT ET CE, EN RAPPORT AVEC LES PORTES D'ACCÈS.
- 7 DÉTAIL TYPIQUE : MÉNAGER UNE OUVERTURE D'AIR DE RETOUR DE 600 mm SUR 600 mm DANS LE PLAFOND DE LA PALISSADE À L'HORIZONTALE; À AMÉNAGER AVEC UN FILTRE DE 25 mm ET UN BÂTI ASSORTI.

NOTES GÉNÉRALES :

- 1 L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE DE MÉCANIQUE EXISTANT ET À CONSERVER EST REPRÉSENTÉ PAR DES LIGNES FINES OU MINCES ET EN CONTINU.
- 2 L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE DE MÉCANIQUE NEUF EST REPRÉSENTÉ PAR DES LIGNES EN CONTINU ET À CARACTÈRES GRAS. CET APPAREILLAGE DEVRA ÊTRE PRÉVU EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT.
- 3 L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE DE MÉCANIQUE SYMBOLISÉ PAR DU POINTILLÉ ET PAR LA LETTRE 'R' CORRESPOND À DE L'APPAREILLAGE EXISTANT, QUI SE DOIT D'ÊTRE DÉPLACÉ ET CE, SELON LES INDICATIONS.
- 4 L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE DE MÉCANIQUE SYMBOLISÉ PAR DU POINTILLÉ ET PAR LA LETTRE 'X' CORRESPOND À DE L'APPAREILLAGE EXISTANT, QUI SE DOIT D'ÊTRE DÉPLACÉ ET CE, EN REVENANT À LA SOURCE.
- 5 LE PRÉSENT DESSIN A ÉTÉ FONDÉ SUR UN EXAMEN SUR PLACE ET PARTIEL. L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE, DES CONDUITS, DE LA TUYAUTERIE ET DES ACCESSOIRES ET LES GROSSEURS, ÉMPLACEMENTS ET DÉTAILS DE MONTAGE S'Y RATTACHANT DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE CONFIRMATION SUR PLACE ET CE, PAR L'ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE.
- 6 L'ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE SERA RESPONSIBLE DE TOUS LES TRAVAUX DE COUPAGE, DE RAPIÉCAGE ET DE RÉPARATION DE TOIT, DES MURS ET DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX COMPRIS DANS CE CONTRAT.
- 7 PRÉVOIR L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE, DES COMMANDES, DES CONDUITS, DE LA TUYAUTERIE, DES SOUPAPES ET DES ACCESSOIRES NEUFS ET REQUIS ET CE, SELON LES INDICATIONS ET LES ANNOTATIONS DES DÉTAILS ET EN TENANT COMPTE DES EXIGENCES, POUR AINSI EN ARRIVER À DES SYSTÈMES TOUT À FAIT COMPLETS ET OPÉRATIONNELS.
- 8 AUX ENDROITS REQUIS POUR TENIR COMPTE DES CONDITIONS EXISTANTES ET POUR ÉVITER DES COLLISIONS AVEC DES SYSTÈMES EXISTANTS ET LA STRUCTURE PROPRESMENT DITE DU BÂTIMENT, PRÉVOIR DES CONDUITS, TUYAUX, RACCORDS ET ENSEMBLES DE DÉCALAGE REQUIS.
- 9 SYSTÈME DE PROTECTION CONTRE LES SECOUSSES SISMIQUES – ASSURER LA CONCEPTION, LA FOURNITURE ET LE MONTAGE D'UN SYSTÈME COMPLET DE PROTECTION CONTRE LES SECOUSSES SISMIQUES ET CE, POUR TOUS LES SYSTÈMES AINSI QUE POUR L'APPAREILLAGE PRÉSCRITS EN VUE D'UNE INSTALLATION FAISANT L'OBJET DU PRÉSENT PROJET ET CE, SELON LES EXIGENCES DE LA PLUS RÉCENTE ÉDITION DU CODE DE CONSTRUCTION DE L'ONTARIO. UNE LETTRE À CET EFFET DEVRA ÊTRE PRODITE PAR UN INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ EN PROTECTION CONTRE LES SECOUSSES SISMIQUES, LEQUEL INGÉNIEUR DEVRA ÊTRE ACCRÉDITÉ PAR L'ORDRE DES INGÉNIEURS DE L'ONTARIO.
- 10 L'ENTREPRENEUR DEVRA S'OCCUPER DU NETTOYAGE COMPLET ET PROFESSIONNEL DE TOUS LES CONDUITS COMPRIS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DES TRAVAUX.

LÉGENDE	
SYMBÔLE	DESCRIPTION
	THERMOSTAT
	NOUVEAUX CONDUITS
	CONDUIT OU MATÉRIAU, À ENLEVER.
	CONDUIT, À DOUBLURE INSONORISANTE
	CONDUIT, À DOUBLURE THERMIQUE
	RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉQUILIBRAGE DE L'AIR D'ALIMENTATION
	DIFFUSER D'AIR D'ALIMENTATION, DE FORME CARRÉE
	GRILLE LINÉAIRE
	GRILLE EXISTANTE D'AIR
	NOUVEAU RACCORD D'EMBRANCHEMENT DE FORME CONIQUE ET DE MONTAGE SUR LE CÔTÉ OU LATÉRAL; À AMÉNAGER AVEC UN REGISTRE D'ÉQUILIBRAGE.
	PRENDRE NOTE DE L'ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION
	TYPE DE GRILLE OU DE DIFFUSEUR – SE REPORTER À ...
LES SYMBÔLES PRÉSENTÉS EN LÉGENDE NE SONT PAS TOUS NÉCESSAIREMENT UTILISÉS DANS LE PRÉSENT JEU DE DESSINS	

No	DESCRIPTION	DATE
0	DOCUMENT DE SOUMISSION	A00T. 15 2017
RÉVISIONS		



client:
MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA

projet:
TRAVAUX TEMPORAIRES POUR LE REMPLACEMENT DES FENÊTRES ET (OU) DU TOIT DE LA COLONNADE ET DE L'ENTRÉE PRINCIPALE

380, PROM. SUSSEX
OTTAWA (ONTARIO)

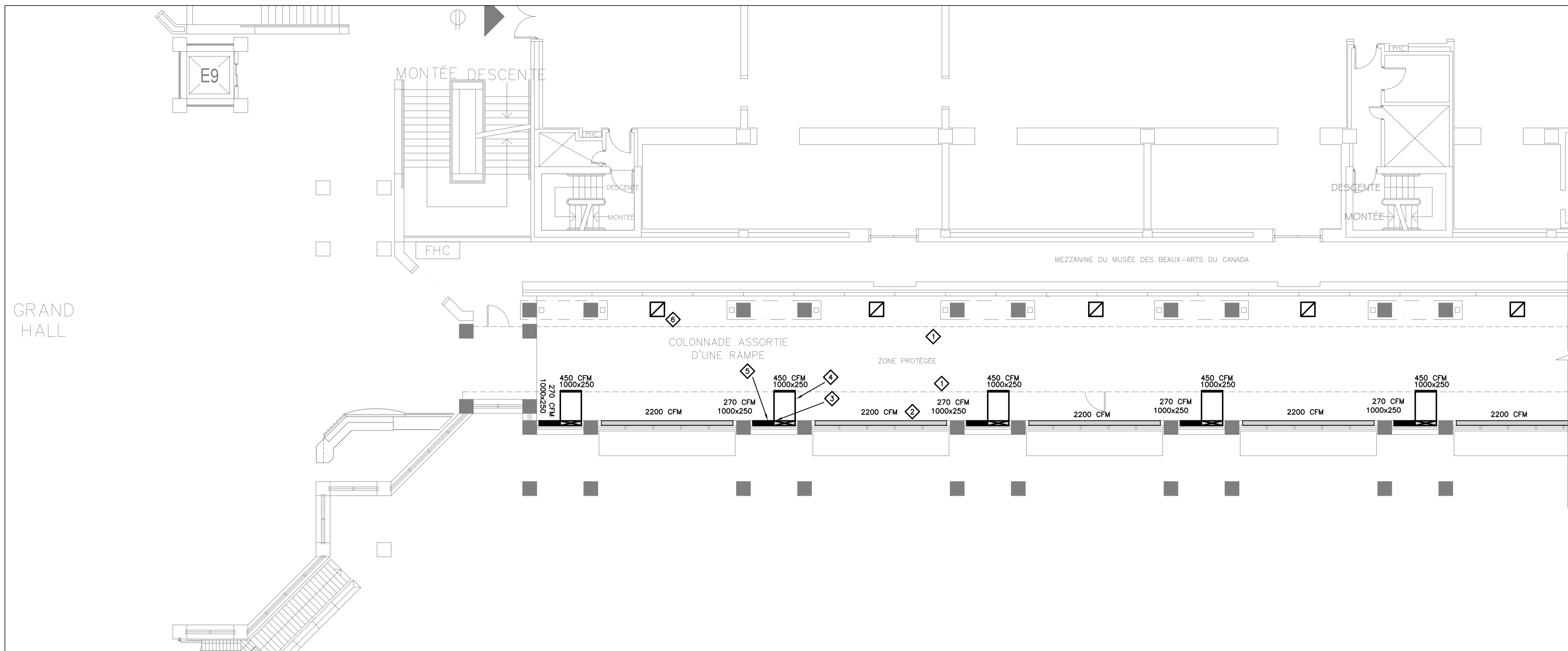
titre du dessin :
NIVEAU 3000

échelle :	SELON LES INDICATIONS	dessiné par :	M.M.K.
conçu par :	M.M.K.	Révisé par :	J.R.P.
approuvé par :	J.R.P.	date :	MAR. 2017

Projet n° :	100-17S	Dessin n° :	M-1
révision :	<0>		of 3

Une copie conforme de tous les documents de travail, y compris de ce qui suit et ce, sans pour autant s'y limiter : l'original du plan ou du document actuel est gardé en dossier par la société J.R.P. Engineering. Toute modification apportée au présent plan ou document ou à des documents d'accompagnement sans l'autorisation écrite de l'ingénieur est absolument interdite.

Les modifications autorisées doivent être signées et cachetées ou officiellement reconnues par le Représentant du Ministère, qui sera entièrement responsable de ces modifications. La société J.R.P. Engineering n'est pas et ne sera pas responsable des conséquences à ces modifications ou de toute autre modification apportée sans son consentement.

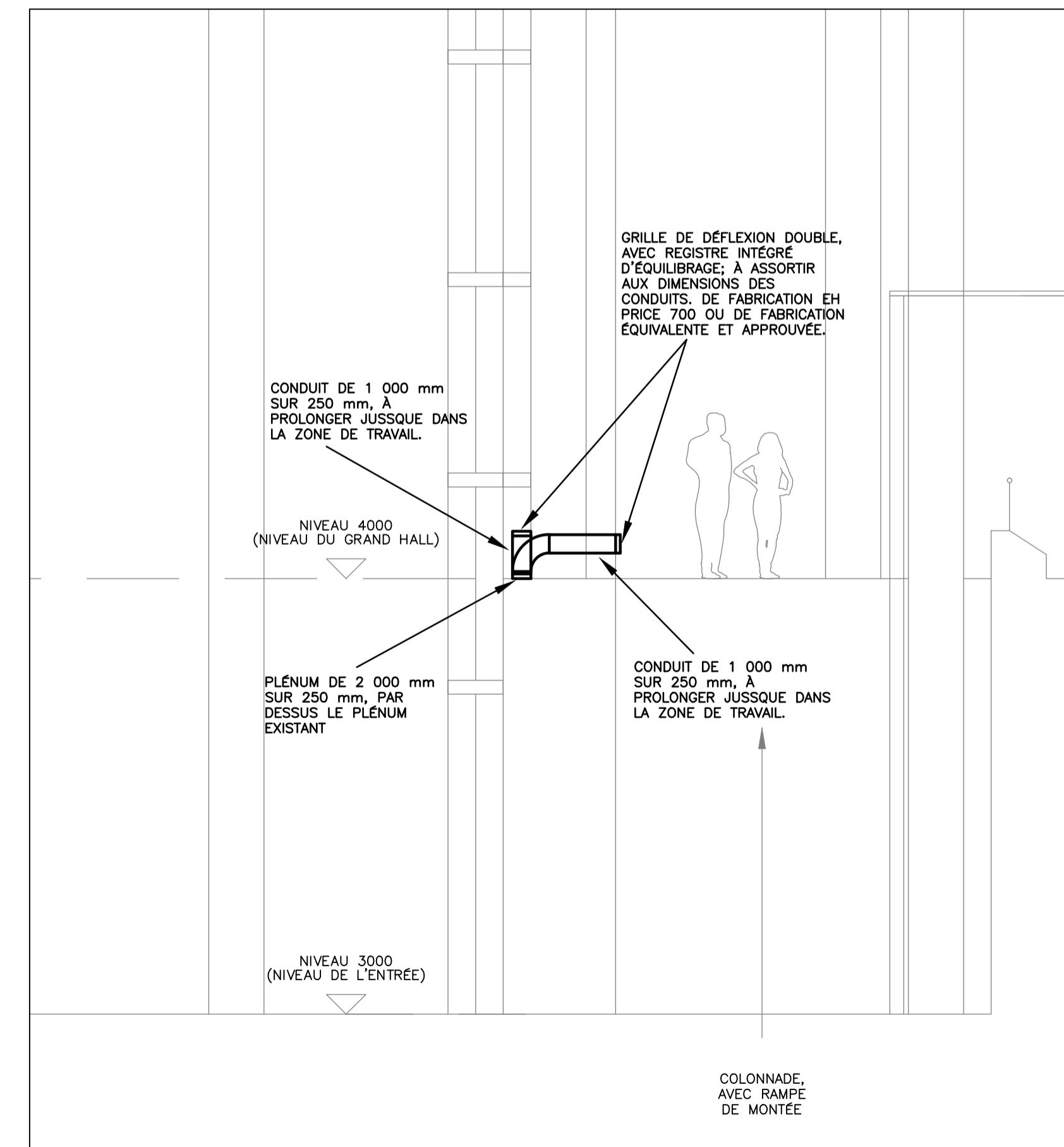


PLAN PARTIEL D'ÉTAGE AU REZ-DE-CHAUSSÉE – INSTALLATIONS TEMPORAIRES DE C.V.A.C.

ÉCHELLE 1:100

NOTES DU DESSIN :

- 1 DÉTAIL TYPIQUE : DÉLIMITATION DES ZONES DE TRAVAIL ET DES ZONES PROTÉGÉES
- 2 DÉTAIL TYPIQUE : CONSERVER ET ÉQUILIBRER LE DIFFUSEUR LINÉAIRE ET EXISTANT ET CE, SELON LES INDICATIONS.
- 3 DÉTAIL TYPIQUE : ENLEVER LA GRILLE LINÉAIRE EXISTANTE. PRÉVOIR UNE BOÎTE DE PLÉNUM À CONDUIT ET LA RACCORDER À LA BOÎTE DE PLÉNUM EXISTANTE DANS LA ZONE DE TRAVAIL. DIMENSIONS EXACTES, À CONFIRMER SUR PLACE; DEVANT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION ET CE, EN RAPPORT AVEC L'EMPLACEMENT DES ÉCHAFAUDAGES.
- 4 DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UN CONDUIT D'EMBRANCHEMENT ENTRE LE PLÉNUM DANS LA ZONE DE TRAVAIL ET LA ZONE PROTÉGÉE. DE DIMENSIONS CONFORMES AUX INDICATIONS. L'ENTREPRENEUR ET LE CLIENT DEVRONT COORDONNER ENSEMBLE L'EMPLACEMENT DES CONDUITS ET CE, EN RAPPORT AVEC L'EMPLACEMENT PROPOSÉ DES ÉCHAFAUDAGES. PRÉVOIR UNE GRILLE LINÉAIRE À DOUBLE DÉFLEXION DANS LA ZONE PROTÉGÉE; À AMÉNAGER AVEC UN REGISTRE D'ÉQUILIBRAGE INTÉGRÉ, À ÉQUILIBRER SELON LES INDICATIONS. SE REPORTER AU DÉTAIL PERTINENT DU DESSIN M-2.
- 5 DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UN CONDUIT D'EMBRANCHEMENT DE 500 mm ET CE, À PARTIR DU PLÉNUM DANS LA ZONE DE TRAVAIL. DE DIMENSIONS CONFORMES AUX INDICATIONS. L'ENTREPRENEUR DEVRA COORDONNER L'EMPLACEMENT DES CONDUITS ET CE, EN RAPPORT AVEC L'EMPLACEMENT PROPOSÉ DES ÉCHAFAUDAGES. PRÉVOIR UNE GRILLE LINÉAIRE À DOUBLE DÉFLEXION; À AMÉNAGER AVEC UN REGISTRE D'ÉQUILIBRAGE INTÉGRÉ, À ÉQUILIBRER SELON LES INDICATIONS. SE REPORTER AU DÉTAIL PERTINENT DU DESSIN M-2.
- 6 DÉTAIL TYPIQUE : MÉNAGER UNE OUVERTURE D'AIR DE RETOUR DE 600 mm SUR 600 mm DANS LE PLAFOND DE LA PALISSADE À L'HORIZONTALE; À AMÉNAGER AVEC UN FILTRE DE 25 mm ET UN BÂTI ASSORTI.



DÉTAIL TYPIQUE – INSTALLATIONS TEMPORAIRES DE CVAC

ÉCHELLE 1:50

No	DESCRIPTION	DATE
0	DOCUMENT DE SOUMISSION	A00T. 15 2017

RÉVISIONS

client: **MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA**

projet: **TRAVAUX TEMPORAIRES POUR LE REMPLACEMENT DES FENÊTRES ET (OU) DU TOIT DE LA COLONNADÉ ET DE L'ENTRÉE PRINCIPALE**
380, PROM. SUSSEX OTTAWA (ONTARIO)

titre du dessin : **NIVEAU 4000**

échelle :	SELON LES INDICATIONS	dessiné par :	M.M.K.
conçu par :	M.M.K.	Révisé par :	J.R.P.
approuvé par :	J.R.P.	date :	MAR. 2017

Projet n° :	100-17S	Dessin n° :	M-2
révision :	<0>		of 3

JRP ENGINEERING

Professional Engineers

9 Holgate Court, Kanata, ON K2K 1B4
Tel: (613) 266-8226 Email: admin@jrpeng.com

Une copie conforme de tous les documents de travail, y compris de ce qui suit et ce, sans pour autant s'y limiter : l'original du plan ou du document actuel est gardé en dossier par la société J.R.P. Engineering Toute modification apportée au présent plan ou document ou à des documents d'accompagnement sans l'autorisation écrite de l'ingénieur est absolument interdite.

Les modifications autorisées doivent être signées et cachetées ou officiellement reconnues par le Représentant du Ministère, qui sera entièrement responsable de ces modifications. La société J.R.P. Engineering n'est pas et ne sera pas responsable des conséquences à ces modifications ou de toute autre modification apportée sans son consentement.

GÉNÉRALES :

Conditions du contrat

Les instructions aux soumissionnaires et les conditions générales énoncées dans la division constituent un aspect intégral de cette division et doivent être lues en parallèle à celle-ci. Ces instructions aux soumissionnaires et les conditions générales doivent être entièrement contraignantes pour l'Entrepreneur et ses sous-traitants et ce, à l'entière satisfaction de l'ingénieur et du propriétaire.

La responsabilité et la portée de chaque corps de métier secondaire incombent uniquement à l'entrepreneur. On ne tiendra pas compte des ajouts attribuables à une interprétation différente des devis et des dessins. En ce qui concerne le corps de métier qui devra fournir des spécialisations ou des matériaux particuliers.

Examen des travaux

Examiner les conditions du site et des environs qui pourraient vraisemblablement affecter les travaux indiqués et prescrits et ce, avant de présenter son prix définitif.

Ce projet implique des changements au bâtiment, lequel est actuellement occupé. Par conséquent, l'on se devra d'examiner le site et les conditions locales pour ainsi pouvoir déterminer les difficultés dans l'exécution des travaux indiqués et prescrits et ce, avant de présenter son prix définitif.

Responsabilité

Cet entrepreneur doit assumer l'entière responsabilité en ce qui concerne l'aménagement de son travail et pour tout dommage ou coût additionnel subi par le propriétaire ou par d'autres entrepreneurs en raison d'un emplacement ou d'une réalisation non conforme de son travail. Contacter toute assurance nécessaire.

Le présent Entrepreneur devra protéger tous les travaux finis et non finis des membres de son équipe et des employés d'autres Entrepreneurs et ce, y compris les travaux existants; en outre, s'assurer que les ensembles ne soient pas endommagés au cours de l'exécution des présents travaux.

Intention

L'intention de ce devis et de ces dessins consiste à fournir un système complet et entièrement fonctionnel et conforme à tous les codes en vigueur. Ces documents ne peuvent montrer ou décrire les moindres éléments nécessaires à l'installation mécanique complète. Par conséquent, les Entrepreneurs doivent prévoir toute la main-d'œuvre, les matériaux et l'équipement nécessaires afin de monter le système mécanique complet.

Certificats, droits, etc.

Verser tous les droits et se procurer tous les permis requis. Remettre aux Autorités compétentes les plans et les renseignements pour l'obtention de certificats d'acceptation. Fournir des certificats d'inspection comme preuves que les travaux sont conformes aux exigences des Autorités compétentes.

Découpage et rapiéçage

L'Entrepreneur en mécanique consultera l'Entrepreneur général en rapport avec les présents travaux et il se devra de lui donner l'emplacement de tous les trous pour tuyaux et conduits traversant les planchers et le toit, etc. En outre, il se devra de prévoir et de monter les fourreaux travers pour la réalisation de ses travaux de mécanique.

Crochets à tuyaux, supports et fourreaux

Les crochets et supports devront immobiliser les tuyaux en place, empêcher les installations de vibrer, assurer le maintien du niveau du terrassement par voie de réglage et tenir compte des effets de contraction et de dilatation; en outre, ils devront être directement supportés par la structure.

Les crochets à courroies perforées ne sont pas acceptables.

Essais

Aux endroits requis dans le devis ou par les Autorités compétentes, éprouver l'ensemble de l'équipement et des matériaux, pour ainsi démontrer son bon fonctionnement au Représentant du propriétaire. Les procédures d'essai devront être conformes aux portions applicables des codes de l'ASME et de l'ASHRAE et aux autres codes d'essai reconnus et ce, dans la mesure où partir de laquelle les conditions du chantier le permettent.

Entreprendre l'essai ci-après et une fois le système de mécanique installé, remettre au Propriétaire un certificat d'essai et ce, compte tenu des données détaillées et results en rapport avec ledit essai. L'essai en soi devra faire l'objet d'une énumération en rapport avec les heures d'exécution et le personnel responsable et affecté aux manœuvres d'essai. Des essais hydrauliques devront être entrepris au cours d'une période de 8 heures et la pression devra être maintenue et ne présenter aucune chute de pression d'importance. Aux points de fuites, l'on se devra d'effectuer les réparations qui s'imposent et d'éprouver l'ensemble du système à nouveau. Réaliser tous les essais avant la mise en oeuvre des opérations de remblayage et de pose de profilés de fourraux.

- 1 Vérifier l'étanchéité de tous les systèmes de conduits à grande et à petite vitesses, y compris ceux servant de conduits d'alimentation. Réparer toutes les fuites avant la pose de profilés de fourraux et ce, afin de s'assurer que la capacité de sortie totale se trouve en deçà de 5 p. 100 de la quantité fournie par le système d'air.
- 2 Epruver hydrauliquement la tuyauterie hydraulique et ce, à 1-1/2 fois la pression d'exploitation du système ou à 860 kPa à tout le moins, selon la plus grande de ces deux valeurs.

Registre des dessins de « l'ouvrage construit »

Garder au bureau du chantier un jeu supplémentaire de devis et de copies blanches, sur lesquels toutes les déviations et tous les changements seront enregistrés quotidiennement. À la fin du projet, remettre à l'ingénieur deux jeux de devis et de dessins d'enregistrement d'après-exécution, lesquels se devront d'être présentés de façon soignée. Ces jeux supplémentaires de devis et de copies blanches seront remis à l'ingénieur.

Dessins d'atelier

Avant la fabrication de matériaux et de pièces d'équipement de nature majeure, remettre, par l'entremise de l'Entrepreneur général et à l'approbation de l'ingénieur, au moins six (6) jeux complets de dessins d'atelier et de feuilles de données, pour ainsi couvrir l'ensemble des articles fournis et installés en vertu du présent contrat.

Utilisation temporaire et essai

Tout équipement permanent utilisé de façon temporaire afin de produire une chaleur temporaire ou autrement fera l'objet d'une réparation ou d'un remplacement complets à l'entière satisfaction du propriétaire.

Nettoyage de l'appareillage

Nettoyer parfaitement les conduits et l'équipement afin d'éliminer la saleté, la limaille et autres matières étrangères. Débrancher, nettoyer et rebrancher les éléments nécessaires afin de repérer et éliminer toute obstruction. Réparer tout ouvrage endommagé alors qu'on élimine les obstructions. Nettoyer les conduits à l'aspirateur avant de les remettre au Propriétaire.

Carantie

En guise de condition préalable ou paiement final après avoir complété les travaux, l'entrepreneur en mécanique devra remettre au propriétaire une garantie écrite assurant que tout appareil fourni dans le cadre du contrat doit demeurer parfaitement en état de réparation pour une durée d'un an à compter de la date d'acceptation finale des travaux par l'architecte et l'ingénieur.

Installation

Monter l'appareillage selon les instructions du fabricant.

Données d'exploitation et d'entretien

Fournir trois ensembles de données d'exploitation et d'entretien de tous les nouveaux équipements et systèmes, ces données doivent être présentées sous forme de manuel avec couverture rigide et index. La couverture avant ou le dos doit indiquer le nom et l'emplacement du projet, le nom de l'ingénieur conseil et de l'entrepreneur. Remettre un exemplaire à l'ingénieur pour approbation.

Matériaux

Remplacer tout système dont les matériaux ou la qualité d'exécution sont inférieurs aux normes prescrites et déplacer tout ouvrage mal placé, et ce, à la satisfaction de l'ingénieur.

Le matériel et l'équipement installés doivent être neufs, pleins et de la meilleure qualité prescrite. Utiliser des produits de la même marque et du même fabricant pour chaque application particulière. Procéder à l'équilibrage statique et dynamique de l'équipement rotatif pour réduire ses vibrations au minimum, ainsi que son bruit de fonctionnement.

Approbations

Le prix proposé pour ce contrat doit être basé sur une utilisation des matériaux et de l'équipement prescrits. Si cet entrepreneur souhaite offrir des matériaux et un équipement équivalents, il doit proposer par écrit des produits approuvés par l'ingénieur et équivalents aux produits prescrits. Les fabricants compris dans des énumérations du devis n'ont pas besoin d'exiger qu'ils soient approuvés, mais ils doivent être en mesure de répondre à toutes les exigences de rendement.

Cet entrepreneur sera entièrement responsable de tout travail ou matériau additionnel demandé par l'entrepreneur en mécanique ou par d'autres entrepreneurs afin d'accommoder tout matériau ou équipement équivalent. Les ajouts ne seront pas approuvés afin de couvrir un tel ouvrage.

VENTILATION ET CLIMATISATION D'AIR

Système de conduits

Le système de conduits doit être fabriqué d'acier galvanisé et de type à verrouillage. Construire, entretoiser, raccorder et jointoyer tous les conduits en conformité avec les recommandations de la plus récente édition des normes de construction de conduits et du guide de l'ASHRAE, tel qu'émis par l'association américaine suivante : Sheet Metal National Association Inc. (SMACNA). Installer tous les conduits de sorte qu'ils soient conformes au Code national du bâtiment du Canada, aux pamphlets 90A et 91 du CFUA et aux autres codes pertinents. L'épaisseur minimale de la tôle à conduits devra être comme suit :-

Conduits rectangulaires	Calibre
Largeur maximale	
jusqu'à 300mm	26 USga
325mm à 750mm	24 USga
775mm à 1350mm	22 USga

Suspendre les conduits ronds à partir de courroies d'accroche en fer.

Supporter les conduits rectangulaires en fonction d'un espacement maximum d'entre axes de 2,4 mètres ou de 8'-0".

L'on pourra utiliser des vis à tôle pour les conduits.

Conduits flexibles, en aluminium et à triple blocage, avec une longueur de 3 mètres ou 10'-0" tout au plus.

Classification des garnitures d'imperméabilisation, comme suit :-

Pression maximum (Pa)	Classification des garnitures d'étanchéité de la SMACNA
1 000 à tout le moins	A
750	B
500	C

Classification des garnitures d'étanchéité

Classe A :- Se servir d'un produit d'imperméabilisation à l'air et de ruban assorti pour sceller les joints longitudinaux, les joints transversaux, les pénétrations de conduits dans les murs et les connexions.

Classe B :- Se servir d'un produit d'imperméabilisation à l'air, de ruban adhésif assorti ou les deux pour sceller les joints longitudinaux, les joints transversaux et les connexions.

Classe C :- Se servir de garnitures, de produits d'étanchéité, de ruban adhésif ou d'une combinaison de ces ensembles pour imperméabiliser les joints transversaux et les connexions. Les joints longitudinaux seront à l'état non scellés.

Registres de volume

À installer à l'emplacement de chaque prise d'embranchement d'une canalisation principale et ce, en conformité avec les annotations des dessins. À lame simple et à quadrant de blocage; de fabrication équivalente à ce qui suit : Duro-Dyne k-9.

Entrées et sorties d'air

Ensemble des nouveaux diffuseurs d'alimentation et des nouvelles grilles de retour, selon les indications du dessin.

Epreuve et équilibrage du système d'air

L'Entrepreneur se devra de mesurer le débit d'air du système existant et ce, avant la construction; en outre, il se devra de produire un rapport à ce sujet.

Une fois le montage terminé et les systèmes à l'état tout à fait opérationnel, équilibrer ces systèmes en fonction du débit d'air établi, du contrôle de la température d'intérieur et du tirage proprement dit de courant. Régler les commandes pour assurer une circulation d'air en continu et une consommation minimale d'énergie. Régler les vitesses des ventilateurs en fonction du besoin, pour ainsi obtenir le rendement spécifique établi ou recherché. Les travaux d'équilibrage devront être entrepris par un Entrepreneur indépendant et se spécialisant dans des travaux d'équilibrage. Une copie électronique du rapport devra être présentée à l'examen des ingénieurs.

SYSTEME DE CONTRAINTE SISMIQUE (« SRS »)

Concevoir, fournir et monter un système complet de contrainte sismique et ce, pour l'ensemble des systèmes et de l'appareillage prescrite comme ensembles à monter pour le projet en cours. Projet, selon la plus récente édition du Code de construction de l'Ontario et selon la norme NFPA 13.

Le tout devra être conçu par un ingénieur se spécialisant dans la conception de systèmes de contrainte sismique, cet ingénieur devant être accrédité à pratiquer sa profession en Ontario. L'Entrepreneur en mécanique devra inclure les coûts se rattachant aux présents travaux, dans la mesure où ils se rapportent aux installations de l'Entrepreneur en mécanique. Soumettre les croquis et (ou) dessins de conception avant la mise en route des présentes installations et ce, compte tenu des exigences de montage.

Produire une lettre d'un ingénieur en protection contre les secousses sismiques, attestant que toutes les installations de mécanique firent l'objet d'un montage conforme aux exigences parasismiques et ce, en conformité avec le Code de construction de l'Ontario.

No	DESCRIPTION	DATE
0	DOCUMENT DE SOUMISSION	AOÛT. 15 2017

RÉVISIONS

client:

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA

projet :

TRAVAUX TEMPORAIRES POUR LE REMPLACEMENT DES FENÊTRES ET (OU) DU TOIT DE LA COLONNADE ET DE L'ENTRÉE PRINCIPALE

380, PROM. SUSSEX
OTTAWA (ONTARIO)

titre du dessin :

DEVIS

échelle :	SELON LES INDICATIONS	dessiné par :	M.M.K.
conçu par :	M.M.K.	Révisé par :	J.R.P.
approuvé par :	J.R.P.	date :	MAR. 2017

Projet n° :	Dessin n° :
100-17S	M-3
révision :	<0>
	of 3